

Avis de santé publique

Présence de manganèse dans l'eau potable du réseau d'aqueduc

Novembre 2025

À l'attention des citoyens de Kingsbury

Les derniers résultats d'analyse de l'eau du réseau de la municipalité de Kingsbury ont démontré la présence de manganèse à des concentrations plus grandes qu'à la norme québécoise établie de 0,12 milligramme par litre (mg/L). La Direction de santé publique (Santé publique) a évalué l'information disponible et, compte tenu des concentrations mesurées à différents moments et endroits dans le réseau, elle souhaite communiquer à la population les informations suivantes.

D'autres tests seront effectués sur le réseau d'eau potable. Ces tests aideront à mieux comprendre la situation. En l'attente de ces résultats, voici nos recommandations :

Pour les bébés de moins d'un an, utilisez une autre source d'eau (ex. : eau en bouteille) pour préparer les biberons et leur donner à boire.

En ce qui concerne le reste de la population, l'eau du robinet peut être utilisée normalement.

À noter que faire bouillir l'eau n'élimine pas et ne diminue pas la quantité de manganèse dans l'eau. L'eau peut être utilisée pour prendre sa douche ou son bain ainsi que pour les usages domestiques (laver de la vaisselle ou des vêtements).

Qu'est-ce que le manganèse et d'où provient-il?

Le manganèse est un minéral que l'on retrouve naturellement dans l'environnement (air, sol, aliments, eau). Il peut être dissous dans l'eau souterraine et dans l'eau de surface et se retrouver dans l'eau du robinet.

Quels sont les principaux risques à la santé?

Même si les êtres humains doivent consommer de petites quantités de manganèse pour être en santé, une quantité trop élevée de manganèse dans l'eau potable peut avoir des effets sur la santé.

Les bébés de moins d'un an sont plus sensibles aux effets du manganèse présent dans l'eau potable, surtout s'ils sont alimentés avec des préparations de lait commercial en utilisant l'eau du robinet. Celles-ci contiennent déjà la quantité de manganèse nécessaire au bon développement du bébé.

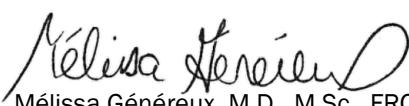
En quantité trop élevée, le manganèse pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant, comme une diminution de la capacité d'apprentissage.

Que faire si j'ai des inquiétudes pour ma santé par rapport à cette situation?

Vous pouvez contacter le service Info-Santé au 811.

Pour plus d'information, consulter la page Web du Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/qualite-eau-potable/contaminants/effets-sante-contaminants/manganese>.

Pour toute question concernant les risques à la santé liés à la présence de manganèse dans l'eau, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro suivant : 819 829-3400, poste 42005, ou par courriel à l'adresse suivante : sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.


Mélissa Généreux, M.D., M.Sc., FRCPC
Médecin-conseil